



LE RÈGLEMENT DU PRIX SPECIAL 5 ANS

Article 1 – Objet

Pour la 5^e édition du prix, Unicancer a décidé de mettre en valeur les lauréats des 4 premières éditions.

Pour cela Unicancer lance un prix spécial 5 ans réservé exclusivement aux 42 lauréats de 2014 à 2017.

Article 2 - Conditions de participation

- Le prix est ouvert à tous les lauréats des 4 premières éditions
- Le projet doit avoir évolué sur un des aspects suivants : reproductibilité aux autres centres, efficacité économique, bénéfice patient et/ou salariés
- La candidature se fait sous format vidéo impérativement

Article 3 - Les interlocuteurs

1 – Des représentants des comités stratégiques d'Unicancer *

Parmi les jurys des autres catégories, un représentant de chaque corps de métiers intégrera ce jury spécial pour sélectionner les 5 finalistes qui présenteront leur projet le soir de la remise des prix.

3 - Le personnel des Centres

Le personnel sera amené à voter pour ce Prix le jour de la remise du Prix (13 novembre 2018 à Clermont-Ferrand)

4 - Les animateurs du prix : La direction du Développement, de la Communication et des Relations internationales d'Unicancer

- L'équipe coordonne le prix en interne et veille au bon déroulé des différentes procédures mises en place, contact : Gwendoline MIGUEL – prix-innovation@unicancer.fr

- Les membres de la Direction ne peuvent en aucun cas prendre part aux présélections ou au vote final.

6 - L'agence COMM Santé

- L'agence a été chargée d'accompagner Unicancer tout au long de la préparation de cette remise de prix et est en charge de la coordination opérationnelle.

- Les équipes de l'Agence COMM Santé, se tiennent à disposition des candidats au 05 57 97 19 19 ou prix-innovation@unicancer.fr

Article 4 – Processus

- 1 - L'appel à candidature sera lancé par emailing au mois de mai 2018.
- 2 - Le règlement du Prix est à consulter via l'emailing qui vous est envoyé ou sur demande sur prix-innovation@unicancer.fr.
- 3 - Les candidatures se font exclusivement par envoi du film via wetransfer sur l'adresse prix_innovation@unicancer.fr
Toute soumission de dossier implique que le règlement du Prix spécial 5 ans a été lu par le candidat.
- 4 - La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 juillet 2018.
- 5 - Le jury de présélection sélectionnera les 5 finalistes courant septembre 2018.
- 6 - Les finalistes présenteront brièvement leur projet (5 mn avec la vidéo) en live lors de la remise des prix le mardi 13 novembre 2018 en fin d'après-midi (à partir de 18 h) au Stade Marcel Michelin de Clermont-Ferrand
- 7 - Le vote aura lieu après le passage des 5 finalistes : Le public votera en direct pour le projet lauréat

Article 5 - La candidature

Pour ce prix spécial, les candidatures se font sous la forme de film vidéo amateur. Une fiche de renseignement sera également à remplir et renvoyer avec le film. Le jugement sera fait sur le fond et non sur la forme. Cependant afin d'être le plus équitable, la vidéo DOIT répondre à ces 3 critères pour être recevable :

- Captation avec smartphone (pas de film professionnel)
- Format paysage
- 2 min maximum

Le film doit présenter les informations suivantes :

- Situation et perspectives
- Reproductibilité à d'autres CLCC
- Evolution du service rendu
- Mode d'évaluation et résultats
- Expérience patient
- Pourquoi ce prix devrait-il vous-êtes décerné ?

Le film sous format mp4 devra être envoyé par wetransfer sur l'adresse prix-innovation@unicancer.fr.

Information au 05. 57. 97. 19. 19 ou sur prix-innovation@unicancer.fr

Article 6 - Critères d'attribution du prix

Les critères de notation pour les présélections sont :

- La reproductibilité effective aux autres centres
- L'amélioration constatée de l'efficacité économique du ou des centres
- Le bénéfice patient et/ou salariés

Le vote final sera fait en direct le soir de la remise des prix via une application ou un boîtier de vote.

Article 7 – Les gains

Le lauréat bénéficiera d'une nouvelle valorisation interne et externe de leur projet via :

- Cibles externes : relations presse nationales, brochure envoyée aux institutionnels, publication sur le site web Unicancer et relais sur les réseaux sociaux.
- Cibles internes : e-mailing, extranet Unicancer, intranets et journaux internes des Centres.

Article 9 - Engagement du ou des candidats

Chaque candidat finaliste s'engage à être présent ou représenté lors de la remise du prix. L'information lui sera donnée au plus tard un mois avant la remise du prix afin que le déplacement puisse être anticipé.

En déposant son film, le candidat cède les droits d'exploitation du contenu et de promotion de ses travaux à Unicancer, notamment pour les outils de communication qui seront réalisés autour du Prix Unicancer de L'innovation.

Article 10 - Confidentialité

La collecte et le traitement des données personnelles seront effectués conformément à la loi uniquement dans le cadre de la remise de Prix Unicancer de l'innovation.

Les films de candidature seront mis en ligne sur l'annuaire des candidatures du Prix de l'extranet d'Unicancer.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification des données qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse suivante :

Unicancer

Direction du Développement, de la Communication et des Relations internationales

101 rue de Tolbiac

75654 Paris Cedex 13